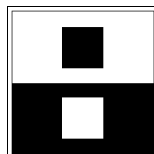


Laissez les avorter tranquille !

Un film d'Alima Arouali et François Bernard

France, les Films d'Alice/ Alice Guy production, 2013, vidéo couleur, 48min





contact ; alicecoop@free.fr 0667229379

Laissez les avorter tranquille !

38 ans après la loi autorisant l'avortement en France, ce film tente de montrer le travail réalisé au quotidien dans le centre d'orthogénie de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre (94) pour permettre aux femmes d'être accueillies dans les meilleures conditions possibles. Travailler dans un centre d'orthogénie n'est pas un métier comme les autres. Héritiers du MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et la contraception) les professionnel(le)s regroupés dans l'Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de contraception (ANCIC) restent mobilisés pour défendre un droit sans cesse remis en cause, au moment où plus de 150 centres d'interruption de grossesse ont été fermés en 10 ans et où les prières de rue des anti-ivg reprennent de la vigueur comme à l'hôpital Tenon à Paris.

Infirmier(e)s, médecins, sage femmes, assistantes sociales, psychologues, conseillères conjugales tous restent des militants pour permettre aux femmes d'avorter en paix, pour que l'on cesse de leur rebattre les oreilles avec la contraception dès qu'il est question d'avortement, pour faire comprendre que le fœtus dépend du projet parental et non de ceux des États ou des Églises.

« C'était l'époque où on voyait encore les perforations, les comprimés de permanganate dans le vagin etc... et nous on les voyait, elles se faisaient maltraiter ces femmes c'est pas de la littérature que de dire qu'elles se faisaient maltraiter. En tous cas aux urgences de Nantes en 1960 elles se faisaient maltraiter ça c'est clair. » Joëlle Brunerie

« Si le patron était quelqu'un d'humain il faisait endormir les femmes qu'il curetait, si le patron voulait donner des leçons aux femmes pour qu'elles recommencent pas il les faisait cureter à vif. » Annie Bureau

« Certains disent que l'avortement doit être un acte médical comme les autres et ne pas faire l'objet de mesures stigmatisantes comme le bulletin statistique par exemple ou la clause de conscience. Mais il suffit d'entendre ce qu'il s'est dit, à propos de Tenon par exemple et à propos des anti-IVG, mais aussi de regarder dans les fictions, à la télé, au cinéma, où quand une femme qui est enceinte

semble avoir voulu, décide en fin de compte de garder sa grossesse il y a quand même une espèce de ouf en général, donc il y a une vraie idéologie dominante à ce sujet, quand même, et cette idéologie dominante elle ne peut être combattue à mon avis, comme ça a été très bien démontré aussi à propos de la Bretagne que par des structures dédiées et donc une activité protégée par des gens qui sont vraiment inscrits dans une démarche par rapport au droit des femmes, à la contraception et à l'avortement ». Jean Claude Magnier

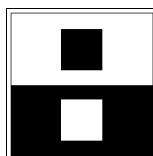
Co-produit par Alice Guy production et les films d'Alice. Laissez les avorter tranquille ! est réalisé par :

Alima Arouali chef monteuse sur de nombreux films (fictions et documentaires) co-réalisatrice avec Anne Galand du documentaire sur la grève des salariés de Macdonald's : On est pas des steaks hachés. (la Cathode 2002). Tout en conduisant les activités d' Alice Guy production , elle réalise un documentaire sur l'histoire de sa mère et de ses sœurs.

François Bernard, producteur (films de Sabrina Malek , Jean Michel Carré, Pierre Tredez, Samir Abdallah, Arnaud Soulier,) la vie en plus (5ème) et réalisateur-multimédia (Des partenaires pour une école ouverte, Mémoire des possibles, Chronique d'un quartier, Sur le fil de l'insertion) après avoir été pendant 15 ans directeur du département Nouvelles technologie et communication d'un mouvement d'éducation nouvelle (CEMEA), il dirige Alice Coopératif Concept (économie solidaire et communication) www.webalice.viabloga.com

Ce documentaire n'aurait pas pu voir le jour :

- sans le soutien et les conseils du docteur Laurence Danjou
- l'accueil et la participation de l'équipe du centre d'orthogénie de l'hôpital Kremlin Bicêtre (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris), de l'Association Nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC)
- Le financement du Conseil Régional d'Île de France
- la participation de : Marilyn Auger, Francine Bavay, Siriane Bernard, Annie Bureau, Marie Laure Bazile, Chantal Birman , Marie Laure Brival, Joëlle Brunerie, Martine Chosson, Edouard Cuel, Claudine Delpéch, Alix Franceschi, Sophie Gaudu, Pierre Jouannet, Geneviève Lepage, Emmanuelle Lhomme, Jean Claude Magnier, Chrystel Mathurin -Bornat Lorène Oustric, Bérengère Rignol, Richard Zeitoun, la compagnie école du Théâtre du Fil



contact ; alicecoop@free.fr 0667229379

Diffusion collective

Si vous souhaitez diffuser *laissez les avorter tranquille !* les réalisateurs (trices), Alima Arouali et François Bernard se tiennent à votre disposition pour animer des débats à l'issue de la diffusion en collaboration avec des professionnels de l'avortement.

La diffusion du documentaire est très peu soutenue, même si ce film s'inscrit dans une perspective militante, une participation financière sera sollicitée en fonction du nombre de spectateur(trices)

0 à 13 personnes : minimum 50 euros (5 euros /personnes)

13 à 20 personnes (4 euros /personnes)

27 à 75 personnes (3 euros / personnes)

75 à 100 personnes (2 euros / personnes)

un dvd du film restera à votre disposition pour des projections individuelles (pour des diffusions dans le cadre scolaire ou d'organisme de formation, nous consulter)

prévoir les frais de transport et d'hébergement (+100 km autour de Paris)

vous pouvez si vous le souhaitez transformer votre participation financière en part sociale de la Société Coopérative et Participative, Alice Coopératif Concept et devenir sociétaire, par cette action vous soutenez nos actions et productions futurs.

Particulier

DVD 10 euros + frais de port

Renseignements :

0667229379 alicecoop@free.fr

